



LOIRE ATLANTIQUE NAUTISME

Loire-Atlantique Nautisme est une société née en 2021 de la fusion des activités de gestion de ports entre la CCI Nantes St-Nazaire et le Département de Loire-Atlantique. Nous exploitons aujourd'hui 4 300 emplacements répartis sur 6 ports de plaisance.

La stratégie de notre société repose sur 4 axes principaux :

- 1- Une efficacité de gestion dans les domaines économiques et techniques
- 2- La satisfaction client
- 3- Une gestion partenariale (collectivités, entreprises, associations) afin faire des ports des outils de développement économique, touristique et de valorisation de l'ensemble du territoire.
- 4- L'innovation afin de mettre sur le marché des offres adaptés aux besoins des clients

LAN, en tant qu'acteur portuaire pornicais, souhaite apporter sa contribution à la concertation.

CONTACT

Nom : JAHAN

Prénom : Emmanuel

Mail : emmanuel.jahan@la-nautisme.fr

DATE : 07.11.2023

CAHIER D'ACTEUR

LOIRE ATLANTIQUE NAUTISME

Ce cahier d'acteur est proposé aux représentants des acteurs portuaires suivants :

- *Le Comité Local des Usagers Permanents des Installations Portuaires de Plaisance (CLUPIPP),*
- *La Noë22,*
- *L'Association des plaisanciers de Pornic (APP44),*
- *L'Association des usagers du port de Pornic (AUPP),*
- *L'Association pour la défense de la ria et du littoral de Pornic (ADRP)*
- *L'association des commerçants du port de plaisance de la Noëveillard,*
- *Le Club Nautique de Pornic (CNP)*
- *la Coopérative Maritime,*
- *SNSM Pornic Pays de Retz,*
- *L'Association des riverains de Gourmalon,*
- *L'Association des riverains de la Noëveillard,*
- *L'Association des riverains de Sainte-Marie,*
- *Loire Atlantique Nautisme,*
- *SOCOPORT,*
- *L'Association Nota Bene.*

Ce document est transmis dans le cadre de la concertation préalable sur le projet d'aménagement du port de Pornic La Noëveillard, qui se déroule du 25 septembre 2023 au 13 novembre 2023. Il permet à ses structures de donner un avis sur le projet, en tant que personne morale.

Chacun est libre de faire part d'observations, de propositions et d'avis argumentés sur le projet, et notamment sur les thématiques de la concertation.

Vous pouvez par exemple vous exprimer sur les questions suivantes :

- *de quelle manière votre structure est-elle concernée par le projet ? (activité sur le port ou en lien avec le port de la Noëveillard, réponses à des attentes de votre structure,...)*
- *quelles opportunités identifiez-vous au travers du projet d'aménagement du port de Pornic La Noëveillard ?*
- *quelles sont vos attentes et points de vigilance ?*

Le format du cahier d'acteur est le même pour tous les membres et ne doit pas excéder 4 pages.

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

ENJEUX ET VISION DU PROJET

Localisation

Le port de la Noveillard à Pornic est un des principaux pôles nautiques de Loire-Atlantique. Il accueille déjà de nombreuses activités (clubs, entreprises nautiques, commerces, événements...) et dispose d'un potentiel très important de développement. Pour autant, ce potentiel est aujourd'hui freiné par sa conception ancienne et la vétusté d'une partie de ses aménagements.

Le projet de réaménagement du port de la Noëveillard à Pornic devra donc permettre :

- De renforcer la notoriété de Pornic et du bassin de navigation et repositionner de manière visible l'offre pornicaise dans son environnement concurrentiel, notamment vis à vis des grands ports atlantiques
- De faire monter en niveau l'offre de services pour les plaisanciers, pour répondre à des demandes non satisfaites et attirer des clients demandeurs de services nouveaux
- D'améliorer les conditions de travail des professionnels de la plaisance pour leur permettre de mettre en oeuvre des projets de développement, en partenariat avec le gestionnaire du port
- De renforcer le rôle et l'attractivité du port pour tous les publics et notamment les non pratiquants, avec une qualité et une animation renforcées
- D'assurer une meilleure accessibilité au Port de la Noëveillard et améliorer son intégration à la Ville
- De disposer d'un équipement exemplaire et vertueux sur le plan environnemental

Le projet de réaménagement du port de La Noëveillard constitue donc un enjeu majeur pour le développement nautique, touristique et l'attractivité générale de la ville de Pornic et de l'ensemble du Pays de Retz. Il doit donc être pensé comme un nouveau espace à vivre pour les utilisateurs, habitants et touristes.

LA CAPITAINERIE

Localisation

La localisation actuelle de la capitainerie est enclavée, peu accueillante et souffre d'un manque de visibilité et d'accessibilité que ce soit pour les équipes portuaires ou pour les plaisanciers. Nous préconisons donc de modifier l'emplacement de la capitainerie sur un site à définir lors de la programmation mais qui devra répondre à ces enjeux de visibilité et de centralité.

Aménagement et services

La capitainerie "nouvelle génération" doit évoluer de manière significative dans son organisation et plus largement son rôle pour le site. Elle doit devenir un lieu ouvert, qui valorise et commercialise les différentes offres de navigation et doit s'adresser aux plaisanciers et aux non-plaisanciers.

La capitainerie joue un rôle de vigie pour la surveillance de l'ensemble du site portuaire. Il est important que ce rôle puisse être mis en avant avec notamment l'aménagement d'un étage qui permettra la supervision du site tant sur le plan d'eau (Noë et Ria), que sur le parking et l'espace technique.

La capitainerie devra être équipée de 2 postes d'accueils et pouvoir accueillir 5 à 6 postes de travail. Elle devra être accessible aux personnes à mobilités réduites tant pour les visiteurs que les employés.

Nous souhaitons qu'elle puisse disposer d'espaces mutualisés pour permettre l'organisation d'événements et accueillir différents types de clients (salle de réunion et de convivialité, bureaux pour les associations, activités de formations de certaines entreprises, etc.) Dans l'idéal, un espace événementiel pourrait être prévu, diversifiant ainsi l'offre d'espaces de ce type à Pornic.

La capitainerie sera un espace ressources où les clients et visiteurs du site pourront trouver des informations techniques, touristiques, etc...

Les sanitaires devront évidemment être de très bonne facture, facteur essentiel de satisfaction des clients en escale. Ce bâtiment devra également être exemplaire. Le toit de la capitainerie sera utilisé pour produire de l'électricité ou de l'eau chaude sanitaire. L'eau de pluie sera également collectée pour les sanitaires et le carénage des bateaux. Le bâtiment devra être positif en énergie. L'implantation du bâtiment devra tenir compte de la montée des eaux.

LA ZONE TECHNIQUE

L'atelier

L'atelier de l'équipe technique doit être conservé sur son emplacement actuel, à proximité du terre-plein et des outillages de manutention.

Il devra disposer de bureaux pour l'équipe technique ainsi qu'un espace accueil pour la réservation des prestations. Il doit disposer d'une superficie équivalente à l'atelier actuel.

L'atelier pourra être disposé en retrait de la falaise pour permettre le passage des adhérents du CNP entre la falaise et l'atelier. Cette disposition évitera le passage de public dans la zone technique.

Le terre-plein

Le terre plein technique sera si possible agrandi et devra être modulable et s'adapter au besoin de stationnement des bateaux à sec en fonction de la saisonnalité (été / hiver).

Ce terre plein devra disposer d'un espace de collecte et de tri des déchets accessible aux clients, professionnels du ports et équipes portuaires.

Le maintien en état de la darse actuelle ainsi que le renouvellement à terme du travel nous amène à nous interroger sur le dispositif actuel. L'opportunité du remplacement de ce dispositif de manutention par un Parklev et une cale de mise à l'eau doit être étudié. Un moyen de levage complémentaire, le long d'un quai droit, pourra y être associé (potence de 5 tonnes) pour les unités légères des clubs et des particuliers. L'ensemble des moyens de manutention pourra être complété par un hyster (chariot de manutention négatif) pour faciliter le smanoevres.

Nous préconisons la création de 3 postes à terre exclusivement dédiés au carénage. Ces postes seront aménagés de façon à collecter les eaux de carénage ainsi que les poussières de ponçage ou de sablage. Le lien entre les sorties d'eau et ces espaces de travaux devra être fluide.

Le carénage pourra utiliser de l'eau de pluie récoltée sur les parkings et toitures. Ces eaux seront stockées sous le terre plein pour éviter l'impact visuel des citernes. Un système de carénage en circuit fermé pourra également être installé.

Le terre plein doit pouvoir être ouvert en été aux voitures lors des périodes de forte affluence

L'installation d'une cuve de carburant supplémentaire doit être étudiée pour l'installation d'une pompe de carburant détaxé pour les pêcheurs.

LE PLAN D'EAU

Les pontons

Compte tenu de l'âge des équipements à flots (pontons, catways, passerelles), il convient de procéder au remplacement de l'ensemble des passerelles, pannes et catways. L'installation de catways autonomes permettra une meilleure modularité des places. Ce remplacement doit permettre de retravailler le calpinage des places notamment celui des pontons A, B1 et B2. Le calpinage devra répondre aux demandes bateaux inscrits sur liste d'attente ainsi qu'à l'accueil de manifestations nautiques.

Le nombre de passerelles pourra être diminué pour faciliter la surveillance des équipements et la distribution sur les pontons.

Une partie de ces pontons devra être dimensionnée pour l'accueil de personnes à mobilité réduite. Nous préconisons un regroupement des professionnels afin d'identifier les activités ainsi que le nombre de places disponibles pour les activités. L'opportunité d'installer les espaces commerciaux de ces professionnels à flot pourra être étudiée.

Compte tenu de l'élévation générale du niveau de la mer, il conviendra de procéder à une réhausse des pieux pour éviter le décrochage des pontons lors de forte montée des eaux. La réhausse de la dige Est doit être questionnée. Enfin, toujours dans la perspectives d'une hausse du niveau des mers et d'événements climatiques exceptionnels, les ouvrages situés au plus près des digues pourront être conçus comme facilement démontables en période hivernale.

Les services

Les pontons seront équipés de bornes de distribution de fluides. Le nombre devra être déterminé en fonction du niveau de service attendu. Il pourra s'agir de bornes intelligentes qui permettrait une meilleure gestion des fluides. Les puissances électriques devront être adaptées aux besoins des bateaux.

Nous préconisons la mise en place sur les pontons d'un réseau de distribution d'eau de pluie pour le rinçage des navires. Le réseau d'eau potable pourrait être abandonné. Plusieurs postes de distribution en eau douce pourraient être installés à l'extrémité de chaque ponton ainsi qu'au ponton d'avitaillement.

Le poste de distribution de carburant devra être situé à proximité de la passe principale du port pour éviter les manœuvres entre les pontons. Ce poste de distribution de carburant sera également équipé d'un système de pompage des eaux usées et de fonds de cales.

Un poste de distribution de carburant pêche sera également installé, idéalement à proximité afin de mutualiser les équipements techniques.

Compte tenu de l'arrivée sur le marché de navires à propulsion électrique, les pontons devront disposer de stations de recharge adaptées positionnées en plusieurs endroits du port, notamment à proximité des flottes de location de bateaux.

LE PARKING

Le stationnement des véhicules

Les espaces de parking doivent pouvoir être modulable pour répondre aux besoins de saisonnalité. L'aménagement du parking devra également tenir compte de l'accueil d'évènement sur ces espaces (salon nautique, solitaire du Figaro, Baticup, etc...)

Nous préconisons 2 zones de stationnement sur le parking, il pourra s'agir d'une zone publique payante et d'une zone dédiée aux clients du port gratuite.

Des espaces devront être disponibles pour le stationnement des 2 roues (vélo et motos).

La circulation des véhicules devra s'effectuer en dehors des espaces piétons.

Les services

Le parking sera équipé de bornes de recharges pour les véhicules électriques. L'électricité pourra être produite par des ombrières et l'eau de pluie de ces ombrières sera collectée pour une réutilisation sur le site (carénage, nettoyage, sanitaires, etc..)

LES COMMERCES

Afin d'éviter les conflits d'usages entre les différents occupants du site les commerçants et leur clients ne doivent pas se trouver en liaison directe avec la circulation des véhicules. Nous préconisons l'installation des commerces en bord à quai pour y privilégier la vue sur le port et les pontons. Les voies de circulation doivent se situer à l'arrière de l'espace,

le long de la falaise.

Il est nécessaire que le site puisse vivre à l'année. Les commerçants choisis devront avoir des périodes d'ouverture le plus élargie possible sur l'année. Il devra exister une certaine complémentarité entre les activités proposées dans les commerces. L'installation d'une épicerie ou d'un shipschandler paraît difficile pour une exploitation à l'année.

UN PORT EXEMPLAIRE

Production et gestion d'énergie

Le site devra disposer de plusieurs dispositifs de productions d'énergies renouvelables pour couvrir les consommations des différents équipements présents (capitainerie, commerçants, pontons, bornes de recharges, etc..). Ces sources d'énergies pourront provenir de panneaux solaires (photovoltaïques, ECS) disposés sur les toits des bâtiments, des ombrières ou des navires des plaisanciers.

Un écosystème énergétique (smart grid) qui met en réseau ses dispositifs de production, de stockage et de consommation d'énergies présents dans son périmètre.

Des systèmes d'éclairages intelligents (détection de présence, autonome) pourront être installés de façon à économiser les consommations du port.

Les bornes de distribution d'énergie sur les pontons seront équipées de système de pilotage dit intelligent. Les usagers comme la capitainerie pourront monitorer à distance les consommations électriques des navires. Une communication sera mise en place sur ces bornes pour informer les clients du bon usage des ressources en énergie

Ressources en eau

Sur le site, le recours à l'eau non potable devra être privilégié pour l'usage des eaux non alimentaires. Ces besoins d'eau non alimentaire concernent le nettoyage, le carénage et le rincage des bateaux. Ces besoins concernent également les consommations sanitaires de la capitainerie (sanitaires plaisanciers) ainsi que ceux des commerçants et de l'école de voile. La collecte des eaux de pluie sera privilégiée depuis les toits de l'ensemble des bâtiments et ainsi que depuis le parking. Le stockage pourra être assuré via des mares de stockage, des citernes enterrées ou aériennes.

Le réseau existant qui relie la station d'épuration au golf, pour l'arrosage des pelouses, pourra être prolongé pour couvrir une partie des besoins en eau non potable du site portuaire.

La distribution de l'eau sur les pontons sera suivie, comme pour l'électricité, via un système de pilotage intelligent. Par ailleurs, certains usages pourront être assurés à partir de l'eau de mer (nettoyage des pontons et cales).

Biodiversité / Qualité des eaux

Afin d'intégrer les enjeux du cycle de l'eau, de la biodiversité et du climat, une partie des espaces de stationnement pourront être désimperméabilisés et partiellement renaturés sur les espaces les plus éloignés du bord à quai.

Dans le cadre d'opérations de réhabilitation des ouvrages portuaires, pourraient être étudiées la mise en oeuvre de matériaux propices au développement de peuplements plus riches et plus diversifiés. L'enjeu étant d'accroître la richesse des peuplements faunistiques et floristiques dans le port.

L'aire de carénage sera équipée d'un système permettant le traitement des effluents de carénage avant rejet. Un équipement fonctionnant en circuit fermé permettra d'éviter tout rejet dans le milieu. Une cabine sera à disposition des usagers pour réaliser des opérations de sablage, aérogommage ou peinture au pistolet pour éviter les dispersions dans l'atmosphère.

Gestion des déchets

Nous proposons la mise en place de filets de rétention sur les exutoires d'eau pluviale, en collaboration avec la collectivité locale, permettant ainsi une réduction majeure des macrodéchets d'origine terrestre.

La collecte des eaux grises, eaux noires et eaux de fonds de cales dans les bateaux sera assurée via un dispositif de pompe installé sur un ponton de service dans le port.

La zone de collecte et de tri des déchets liés à l'activité portuaire sera située à proximité de l'aire technique. Un point de collecte des matériels usagés ou défectueux sera créé pour faciliter la réparation et le ré-emploi.